

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ BOTANIQUE

DE LYON

Paraissant tous les trois mois

TOME XXIII (1898)

NOTES ET MÉMOIRES

COMPTES RENDUS DES SÉANCES



SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

AU PALAIS-DES-ARTS, PLACE DES TERREAUX

GEORG, Libraire, passage de l'Hôtel-Dieu, 36-38.

1898



Himantidium gracile.	Cymatopleura elliptica.
Synedra ulna <i>var.</i> longissima.	— solea <i>var.</i> apiculata.
— capitata.	Hantzschia amphioxys.
Denticula obtusa <i>var.</i> magna.	— <i>var.</i> elongata.
Grunovia sinuata.	Cyclotella operculata.

Diatomées du canal Catelan.

Cymbella cuspidata.	Fragilaria Harrisonii.
Pleurosigma attenuatum.	Surirella biseriata forma major.
— scalproides.	— spiralis.
Epithemia gibba.	Nitzschia sigmoidea.

ainsi que plusieurs des espèces déjà indiquées dans la précédente liste.

M. CARDONNA présente une fasciation d'une tige de *Fritillaria imperialis* et un cas de virescence avec prolifération d'une inflorescence de *Delphinium Ajacis*.

M. Nis. Roux donne des explications sur le programme de l'excursion que fera la Société du 14 au 17 juillet dans les massifs de Montoncelle et de Pierre-sur-Haute (Loire).

M. N. Roux annonce que l'Association française de botanique fera, du 1^{er} au 15 août, une série d'herborisations dans le Dauphiné et le Briançonnais.

La session extraordinaire de la Société botanique de France aura lieu, en 1899, dans les environs d'Hyères (Var).

SÉANCE DU 19 JUILLET 1898

PRÉSIDENTE DE M. LE D^r RIEL.

La Société a reçu :

Bulletin de l'Herbier Boissier ; VI, 7-8. — Nuova Notarisia ; IX, avril-juillet. — New-York, Academy of sciences ; Annals, XI, 1. — Revue des travaux scientif. ; XVII, 4-5. — Soc. hortic., hist. natur. Hérault ; Annales XXX, 2. — Torrey botan. Club ; Bull. XXV, 7. — Marseille, Soc. hortic., botan. ; Revue XLIV, 527-528. — Nantes, Soc. sc. natur. ; Bull. VIII, 2.

COMMUNICATIONS.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne connaissance d'une lettre adressée à M. Malinvaud par M. le D^r Gillot. Dans cette lettre insérée au procès-verbal de la séance du 28 janvier 1898 (Bull. Soc. bot. Fr., XIV, p. 69), notre Collègue demande qu'une commission de botanistes compétents en matière de linguistique soit instituée, afin de trancher d'une manière définitive certaines questions controversées d'orthographe et de syntaxe grammaticale concernant plusieurs noms de plantes. Les décisions de ce Comité seraient rigoureusement appliquées dans la rédaction du Bulletin et ainsi, par sa puissante influence, la Société réussirait à établir dans la nomenclature botanique l'unité de la forme graphique et grammaticale, la seule d'ailleurs qu'il soit possible d'obtenir dans le langage des sciences naturelles. Ce serait, en effet, une utopie de proposer aux naturalistes l'unité obligatoire en ce qui concerne les noms génériques et spécifiques attribués par convention à chacune des espèces végétales et animales. Parmi les noms génériques qu'il conviendrait de corriger, M. Gillot cite en particulier celui d'*Oenothera*. Il est en effet démontré, dit-il, par les recherches du D^r Saint-Lager, corroborées par les siennes, que ce nom doit être écrit *Onothera*.

M. Malinvaud a répondu que l'insuccès des tentatives faites par ses prédécesseurs au Secrétariat et par lui-même, dans le but de corriger certaines cacographies et erreurs grammaticales, n'encouragera pas la Société à accepter la proposition de M. Gillot. En ce qui concerne le choix à faire entre les deux graphies *Oenothera* et *Onothera*, M. Malinvaud estime que l'argumentation de nos deux Collègues en faveur de la seconde, quoique très spécieuse et fort habilement présentée, n'est pas absolument décisive. A l'appui de la première forme on peut alléguer que dans les textes des anciens auteurs grecs et latins, il est dit que la plante a une racine qui sent le vin (οἶνος), et il n'est fait aucune allusion à un caractère impliquant une comparaison avec l'âne (ἄνος).

C'est pourquoi, dans le doute, on est autorisé à maintenir la forme traditionnelle *Oenothera*. « Indubiis libertas. » Au surplus, l'article 66 des Lois de la Nomenclature est contraire à la proposition de M. Gillot : « Lorsqu'un nom tiré du grec et du

latin a été mal écrit ou mal construit, chaque botaniste est autorisé à rectifier le nom fautif, à moins qu'il ne s'agisse d'un nom très ancien et passé dans l'usage sous la forme erronée.

On doit user de cette faculté avec réserve si le changement doit porter sur la première syllabe, surtout sur la première lettre du nom. »

M. SAINT-LAGER, se souvenant du proverbe : « il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre », renonce à vouloir convertir à son opinion les rigides observateurs du Code Candollien des Lois. Toutefois, il ne peut s'empêcher de reprocher à son honorable contradicteur une inconséquence flagrante, puisque à la même page où il nous oppose comme fin de non-recevoir l'article 66 des Lois, il se vante, à bon droit suivant nous, d'avoir réclamé en 1880 la correction d'une cacographie à l'usage de la plupart des mycologues, *Aecidium* pour *Oecidium* (ὄκιδιον, cellule). Cependant le transfert d'un nom du groupe *A* de l'index au groupe *O* apporte une perturbation bien autrement grave (risum teneatis), que le recul de quelques lignes nécessité par le changement dans le groupe *O* de *Oenothera* en *Onothera*.

M. Malinvaud a commis une autre imprudence, quand il a affirmé que, lors même qu'il serait prouvé que *Oenothera* est bien la véritable forme grecque, il ne serait pas nécessaire de rétablir celle-ci puisque les espèces américaines auxquelles Linné a donné ce nom étaient inconnues des anciens botanistes. Si notre honorable critique avait pris la peine de relire la phrase de l'Hortus Cliffortianus qu'il avait citée sept lignes plus haut : « *Oenothera nomen est Theophrasti* » il aurait compris que Linné avait réellement l'intention de reprendre un ancien nom tombé en désuétude. Nous avons dans la nomenclature moderne un grand nombre de noms, dont l'attribution phytologique ancienne n'a pas été conservée, néanmoins il n'est jamais venu à la pensée d'aucun botaniste de les estropier volontairement. Il suffira de citer comme exemples les suivants : *Caltha*, *Daucus*, *Buplevrum*, *Xanthium*, *Rhododendron*, *Comarum*, *Strychnos*, *Melampyrum*, *Catanance*, *Aesculus*, *Daphne*, *Erinus*, *Hippuris*, *Aegilops*, *Agrostis*, *Aira*, *Briza*, *Zea*, *Bromus*, *Nardus*, etc.

Après avoir, par précaution oratoire, accordé quelques éloges

à la forme littéraire de notre plaidoyer, M. Malinvaud n'hésite pas à ajouter que « les hypothèses les plus ingénieuses ne sauraient suppléer à l'absence de preuves. » L'auteur du plaidoyer soutient au contraire qu'il a établi par des preuves irréfutables les faits suivants :

1° Tous les manuscrits et toutes les éditions imprimées des œuvres de Dioscoride, de Galien, de Rufus d'Ephèse, de Paul d'Egine et d'Oribase donnent exclusivement les graphies *Onothera*, *Onotheras*, *Onotheris*, qui évidemment sont des variantes de *Onother*, mot qui signifie « âne sauvage », tout comme *Onagra*, *Onagron* (contraction de *Onos agrios*), autre nom donné à la même plante par les susdits auteurs.

2° Les anciens manuscrits de l'Histoire des plantes de Théophraste et notamment celui de la Bibliothèque du Vatican qui est considéré comme le meilleur ; — tous les anciens manuscrits de l'Histoire naturelle de Pline donnent également les susdites variantes de *Onother*, ainsi que le synonyme *Onagra*.

3° Les cacographies *Oenothera*, *Oenotheris*, apparaissent, pour la première fois, dans l'édition latine des œuvres de Théophraste publiée en 1483 par Théod. Gaza et dans l'édition grecque-latine publiée en 1497 par le même grammairien. L'altération *Oenothera* fut faite à l'instigation de deux botanistes de Ferrare, Hermolaus Barbarus et Leoniceus, qui attribuèrent faussement une valeur étymologique à la phrase simplement descriptive : « la racine a une odeur vineuse quand elle est sèche ».

Les trois paragraphes qu'on vient de lire contiennent l'énoncé de faits certains que tout botaniste peut vérifier en consultant les documents cités. Les faits ne sont pas des hypothèses, aussi bien à Paris qu'à Lyon. La seule partie de notre travail qui reste hypothétique est celle où est donnée l'explication des motifs qui ont porté les botanistes de l'Antiquité à comparer la villosité abondante d'une plante telle que l'*Epilobium hirsutum* avec celle de l'Onagre.

Sous le rapport philologique, il est incontestable que le synonyme *Onagra* explique la signification de *Onother*, tandis que *Oenother* (bête vineuse) serait une absurdité. Si les botanistes grecs avaient voulu indiquer par un nom qu'une plante a une racine exhalant une odeur vineuse, ils auraient nommé celle-ci *Oenorhiza*, de même qu'ils ont appelé *Oenanthe* une plante dont la fleur sent le vin.

En terminant, M. Saint-Lager rappelle que, quelques mois après la publication de son ouvrage intitulé : « Réforme de la nomenclature », il adressa en 1881 une lettre dans laquelle il demandait au Bureau de la Société botanique de France d'autoriser le Secrétaire général, chargé de la rédaction du Bulletin, à corriger, sans consulter qui que ce soit, les expressions qui violent les règles de l'orthographe et de la grammaire. Il ajoutait que, pour ce qui concerne les autres propositions de réforme dont la nécessité n'est pas aussi incontestable, on pourrait demander l'avis d'un comité de philologues compétents. (Bull. XXVIII, p. 149). M. Malinvaud, tout en faisant des réserves sur l'opportunité du changement de certains noms consacrés par un long usage, déclara s'associer à la juste demande de M. Saint-Lager à l'égard des expressions incorrectes ou ridicules.

Aucune suite ne fut donnée à la proposition de M. Saint-Lager et il est fort à craindre que celle de M. Gillot ait le même sort. Cependant, M. le Secrétaire général reconnaît que le bon exemple donné par les rédacteurs du Bulletin de la Société botanique de France contribuerait d'une manière très efficace à l'amélioration du langage, car dans sa réponse à M. Gillot, il dit « que nos confrères se conforment presque toujours de bonne grâce aux usages adoptés dans le Bulletin ». S'il en est ainsi, n'est-ce pas un devoir, pour tous ceux qui ont accepté la tâche de directeurs d'une publication scientifique, d'instruire par l'exemple les indifférents, esclaves de la routine, et par la persuasion, les récalcitrants mal informés ?

M. MEYRAN donne un compte rendu de l'excursion faite par la Société le 14 juillet et les jours suivants dans les massifs de Montoncelle et de Pierre-sur-Haute et il énumère les espèces les plus notables qui ont été observées. On a constaté que, par suite des conditions météorologiques défavorables de la présente année, la flore des tourbières était sensiblement appauvrie.

M. le D^r LÉON BLANC présente des rameaux de Sapin cueillis dans les forêts de Montoncelle et qui sont affectés de la déformation, d'origine parasitaire, à laquelle on a donné le nom de Balai de sorcière.